

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01694 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ADIB Abderrahman

Date de naissance : 30/10/1950

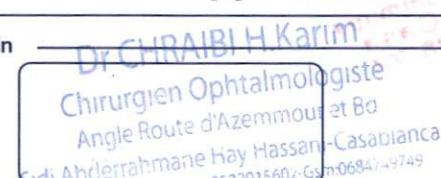
Adresse : WAFA 3 imm 21 App 5 OULFA

ESSA BLANCA

Tél. : 0661429250 Total des frais engagés : 4 881.20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14 MAR 2023

Nom et prénom du malade : AIT HAUCHI Khaddouj Age : 65

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 27 MAR 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Centre Allal Ben Abdellah Le : 14/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : S. M. A. G.



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
		<i>C2</i>	<i>250,00</i>	<p><i>Dr CHRAIBI</i>  <i>Chirurgien Ophtalmologiste</i>  <i>Anglo-Arabe d'Algermou et d'</i>  <i>Sidi Abderrahmane Hay Hassani-Casablanca</i>  <i>Tel: 0522904750 - Tel/Fax: 0522915602 - GSM: 0684749749</i></p>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DR. Rachid NASRI 15bis, Bloc 2 Cite Communale Hay Hassani-Casablanca 022 93 28 74</i>	<i>14/03/23</i>	<i>238,20</i>

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

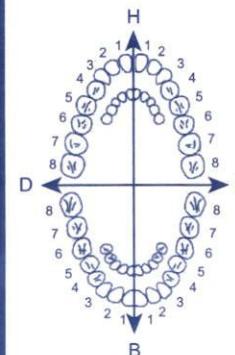
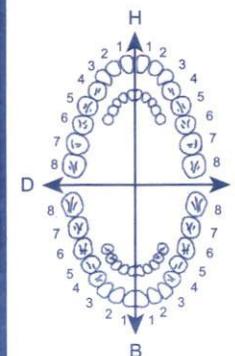
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			
			
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>			
<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>			
H	25533412	21433552	G
00000000	00000000	00000000	
00000000	00000000	11433553	
35533411			B
<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
<b>Coefficient DES TRAVAUX</b>			
<b>MONTANTS DES SOINS</b>			
<b>DATE DU DEVIS</b>			
<b>DATE DE L'EXECUTION</b>			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# CABINET d'OPHTALMOLOGIE

**Dr. CHRAIBI H. Karim**  
**MALADIES ET CHIRURGIE DE YEUX**  
**ANGIOGRAPHIE - LAZER - LENTILLE DE CONTACT**

Diplômé de l'UNIVERSITÉ BORDEAUX II - FRANCE  
 Ancien Chef de Clinique des Hôpitaux de BORDEAUX  
 Ancien Attaché des Hôpitaux de BORDEAUX  
 Membre de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTHALMOLOGIE  
 Membre de l'AMERICAN ACADEMY OF OPHTHALMOLOGY

الدكتور الشرابي ح. كريم  
 اختصاصي في طب وجراحة العيون

خريج جامعة بوردو II بفرنسا

جراح سابقاً بمستشفيات بوردو

عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون

عضو بالأكاديمية الأمريكية لطب العيون

14 MARS 2023

CASABLANCA, LE

Dr HASSANI

54,10 x 2

Larmes BAK

41,00

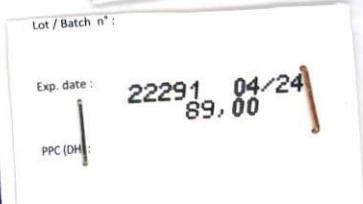
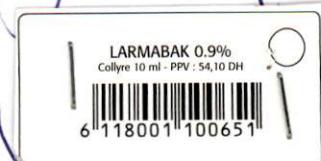
Gel larmes

89,00

Oxybate 3% 100 ml

PHARMACIE NASRI  
 Dr. Rachid NASRI  
 15bis, Bloc 2 Cite Communal  
 Hay Hassani-Casa  
 Tel 022 93 28 71

238,20



Dr CHRAIBI H. Karim  
 Chirurgien Ophtalmologique  
 Angle Rue d'Azemmour et Bd  
 Abderrahmane Hay Hassani-Casanjana  
 Tél. 0522 93 15 60 - Fax 0522 91 56 02 - GSM 0684 749 749

IMMEUBLE COMMUNAL HAY HASSANI, ANGLE BD. SIDI ABDELLAH MANE ET ROUTE D'AZEMOUR, ENTRÉE B  
 2<sup>ÈME</sup> ÉTAGE APPT. N°1 - 20230 CASABLANCA - TÉL. : 0522 90 47 50 / 0684 749 749  
 TÉL./FAX : 0522 91 56 02 - E-MAIL : CABINET@KARIMCHRAIBI.COM